

EDUCATION NATIONAL

- Report

21 31 1964

47ee 100e

Kigali, le 21 septembre 1964.

N°05/OI/I093.

A Monsieur le Ministre  
(TOUS)

A traiter par.....  
la entrée : 22 SEP 1964  
no classement : 5794/58.65

OBJET :  
Organisation du Ministère  
de l'Education Nationale.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre  
en annexe un exemplaire de l'Organisation  
du Ministère de l'Education Nationale .

Le Ministre de l'Education Nationale,  
Jean-Baptiste RWASIBO.

Transmis copie pour information à  
Monsieur le Président de la République  
Rwandaise à KIGALI.

## ORGANISATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

---

Les départs des fonctionnaires de direction, à savoir le Secrétaire Général Jean Karekezi, le Directeur Général Ferdinand Muhigana, le Conseiller Général René Gilet, ainsi que la création de nouveaux services, tel que le Service des Arts et Lettres, l'Organisation de l'Inspection primaire et les services de l'Équipement des écoles, tout cela appelle des modifications dans l'Organigramme actuel du Ministère de l'Éducation Nationale. Après 4 ans d'expérience il s'avère efficace de diviser le Ministère en 3 grands départements comprenant :

- un département centralisant les diverses études et recherches;
- un département des affaires administratives;
- un département centralisant les services financiers du Ministère, à savoir liquidation des subsides et des traitements du Personnel, services des commandes du matériel scolaire et liquidation des bourses d'études et de stage.

La bonne collaboration entre ces trois départements assurera à l'école rwandaise un meilleur enseignement grâce à une bonne administration et de bons programmes. Le croquis ci-joint illustre l'interférence qui doit exister entre les divers bureaux, tandis que sont décrites ci-dessous les attributions de chacun de ces bureaux.

1. Au Cabinet du Ministre est attaché un Secrétaire de Cabinet, chargé de desservir le Cabinet du Ministre.
2. Trois Directions Générales, dirigée chacune par un directeur général.
  - A. La direction générale des études et de la recherche pédagogique comprenant :

1. Le bureau des arts et lettres
2. Le bureau des programmes et de l'orientation scolaire
3. Le bureau de la planification et des statistiques scolaires
4. Le centre de documentation pédagogique comprenant
  - la rédaction du Bulletin pédagogique
  - la bibliothèque scolairecomprise dans son sens large :
  - bibliothèque
  - filmethèque
  - discothèque
  - équipement audio visuel, etc.

A cette direction générale est également attachée la Commission Nationale de l'Unesco.

---

### Le directeur général (directeur technique)

- coordonne toutes les études
- convoque et préside les diverses commissions d'études
- rédige ou fait rédiger les rapports à soumettre au Ministre pour décision.
- veille particulièrement et personnellement à la rédaction et à la parution régulière du Bulletin pédagogique
- recherche toutes les sources pouvant enrichir le Centre de recherches pédagogiques.

.../...

B. La direction générale de l'Administration et de l'organisation scolaire comprend :

- 1) la direction de l'enseignement primaire avec ses deux bureaux
  - 1-un bureau administratif
  - 2-un bureau de l'Inspection
- 2) la direction de l'enseignement secondaire et supérieur comprend:
  - 1- bureau administratif
  - 2- bureaux d'inspection
    - secondaire général
    - secondaire technique
    - écoles secondaires de filles

Le directeur général (directeur administratif)

- supervise le fonctionnement de ces deux directions
- reçoit toutes les visites
- a dans ses attributions le Personnel des Assistances Techniques

C. La direction générale des services financiers comprenant :

- le bureau de la comptabilité
- le bureau de l'équipement
- le bureau des bourses d'études et de stages.

Le Secrétariat Général est assuré par le Secrétaire Général. La désignation de ce dernier est envisagée.

-----  
De l'Inspection primaire

Un embryon de corps des inspecteurs primaires est créé. Il est composé de Messieurs Ephrem Kazige, Silas Mucundanyi et Emmanuel Muganga, tous trois proposés pour être commissionnés au grade d'Inspecteurs primaires adjoints à titre provisoire.

Leur rôle est d'assurer le contrôle administratif et pédagogique des écoles primaires. Ils relèvent administrativement et techniquement du directeur de l'enseignement primaire qui supervise leur travail. Ils participent également aux diverses commissions d'études organisées par le bureau des programmes. Leurs rapports d'inspection sont adressés au directeur général administratif, au directeur général technique et au directeur général des services financiers.

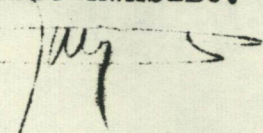
Ils sont nationaux en ce sens que leur ressort d'activité s'étend sur l'ensemble du pays. Toutefois, pour des motifs d'efficacité un secteur est assigné à chacun d'eux..

Secteur

Muganga Emmanuel	:Butare, Gikongoro, Cyangugu
Mucundanyi Silas	:Gitarama, Kibuye, Gisenyi
Kazige Ephrem	:Ruhengeri, Byumba, Kibungo, :Kigali.

-----  
Etant donné le manque de moyens suffisants de déplacements, chacun veillera à profiter au maximum de toutes les occasions qui pourraient se présenter pour visiter le secteur lui imparti.

Kigali, le 19 septembre 1964.  
Le Ministre de l'Education Nationale,  
Jean-Baptiste RWASIBO.



ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
 =====

